



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2021

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
22 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 22 avril 2021 à 19 heures à l'Espace Guillaume le Conquérant, salle Boieldieu, 1530 rue de la Haie, par suite d'une convocation en date du 16 avril 2021, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Stéphane BERTOLETTI est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Jean-Marie LEGUILLON, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Stéphane BERTOLETTI, Bruno COLESSE, Marie-Laure PATOUX, Vincent BOURGES, Hélène SOLER, Claire BEHENGARAY, Basile BERNARD, Grégoire POUPON, Gaëlle RICHET, Soukeyna WILLIER, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Frédéric ABRAHAM, Marie-Françoise GUGUIN, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Isabelle SAINT BONNET, Philippe COUVREUR.

Absents excusés : Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M. Basile BERNARD, Mme Christine LEROY pouvoir à M. Philippe-Emmanuel CAILLÉ, M. Grégory DEREN pouvoir à M. Aurélien BEHENGARAY.

II - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 21 JANVIER 2021 ET 18 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité. Celui de la réunion du 18 février 2021 est adopté par 27 voix pour et 6 abstentions (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO et Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES).

III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ARRETE DU MAIRE

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal et de l'arrêté du Maire.

IV - DELIBERATIONS

**1 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL -
ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, MJ.LEROUX-SOSTÈNES, G.QUÉRÉ, N.BERCES, L.ANSELMO) **ADOpte** la modification du tableau des effectifs du personnel communal et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**2 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -
RECRUTEMENT MARCHES PUBLICS - CONCERTATION - AGENTS
TECHNIQUES ECOLES**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, MJ.LEROUX-SOSTÈNES, G.QUÉRÉ, N.BERCES, L.ANSELMO) **DECIDE** de pourvoir l'emploi de chargé de la concertation, instructeur marchés publics-état civil et agents techniques des écoles et **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les pièces afférentes au cas où un contractuel serait sélectionné par la procédure de recrutement.

**3 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -
RECRUTEMENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE COVID**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de pourvoir l'emploi de trois agents techniques des écoles et **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les pièces afférentes, au cas où un contractuel serait sélectionné par la procédure de recrutement.

**4- ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - SUBVENTIONS ET
PARTICIPATIONS - 2021**

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les attributions de subventions (pour la subvention concernant l'USCB Football, Lionel ANSELMO ne prend pas part au vote).

**5 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
ROUEN NORMANDIE STATIONNEMENT - ACQUISITION DE 10
ACTIONS**

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition à la Ville de Rouen de 10 actions au prix nominal unitaire de 1 € et **AUTORISE** le Maire ou le représentant de la Ville de Bois-Guillaume à l'assemblée spéciale de la SPL à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**6 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - GARANTIE
D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS POUR DEUX CONTRATS DE PRET D'UN
MONTANT TOTAL DE 1 958 702,00 €, DESTINES AU FINANCEMENT
D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA, PAR CDC HABITAT**

22 AVRIL 2021

SOCIAL, DE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 3440, ROUTE DE NEUFCHATEL A BOIS-GUILLAUME – ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder la garantie communale pour le remboursement des prêts précités et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt en découlant à intervenir avec CDC Habitat Social.

7 - AFFAIRES GENERALES – INTERCOMMUNALITE – METROPOLE ROUEN NORMANDIE – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – BASCULEMENT DE LA PART « DOTATION TEOM » DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE DANS L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – APPROBATION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Bois-Guillaume à compter de l'année 2021, consécutivement au transfert de la « part teom » de la dotation de solidarité communautaire 2020 vers l'attribution de compensation à compter de 2021.

8 - ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION – ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE – REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES FAMILLES 2021/2022 – ADOPTION

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur 2021 – 2022 des accueils de loisirs, de la restauration scolaire ajustée et à destination des familles.

9 - ENFANCE, EDUCATION ET JEUNESSE – ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE – ETUDES SURVEILLEES - MAINTIEN DES TARIFS A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2021 - DECISION

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les grilles tarifaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

10 - EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES - ETUDES SURVEILLEES - ACTUALISATION DU REGLEMENT APPLICABLE A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la poursuite des études surveillées dans les écoles élémentaires de la Ville de Bois-Guillaume à compter de l'année scolaire 2021 – 2022 et **AJUSTE** le règlement de fonctionnement des études surveillées à compter du 1^{er} septembre 2021.

11 - PARTENARIAT AVEC LA FACULTE DES SCIENCES TECHNIQUES ET SPORTIVES PROMOTION DU SPORT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES – ATTRIBUTION DE CRENEAUX DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES : RENOUVELLEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
22 AVRIL 2021

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour (Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES ne prend pas part au vote), **AUTORISE** le Maire ou son représentant à valider et à signer la convention de mise à disposition d'étudiants de l'UFR STAPS.

12 - SPORT - EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS - SEMI-MARATHON ET CHAMPIONNATS DE NORMANDIE DU « 10 km » 2021 - ORGANISATION ET MODALITES (PRIX ATTRIBUES AUX PARTICIPANTS ARRIVES DANS LES PREMIERS AUX CLASSEMENTS HOMMES ET FEMMES - MONTANTS D'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS - REGLEMENT DE L'EPREUVE - AUTORISATION DE PERCEVOIR LES CONCOURS FINANCIERS DE PARTENAIRES

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement des épreuves, **FIXE** à 18 € pour le Semi-Marathon et à 13 € pour les 10 kms les montants d'inscription en ligne, **MAJORE** de 2 € les tarifs pour toute inscription sur place à compter du 16 octobre 2021, **ACCEPTE** les concours financiers proposés en fixant leur montant unitaire minimum à 100 € par partenaire, les concours en nature et les mécénats, **AUTORISE** la perception de ces concours et de ces mécénats, **RENOUVELLE** le partenariat avec l'association CB2000 assurant le reportage photo et la mise en ligne des clichés mis gracieusement à disposition des concurrents, par le versement d'une subvention de 150 €, **FIXE** les prix attribués aux participants arrivés dans les premiers aux classements hommes et femmes et **AUTORISE** le Maire ou la 4ème Adjointe au Maire chargé des Sports, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'organisation de cette manifestation et à signer les conventions correspondantes.

13 - SPORT - EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS - SEMI-MARATHON ET 10 KM 2021 - APPLICATION DES MESURES COMPLEMENTAIRES DE SECURITE LIEES AU PLAN VIGIPIRATE RISQUE ATTENTAT - CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES EFFECTIFS ET MOYENS DES POLICES MUNICIPALES DE BOIS-GUILLAUME MONT-SAINT-AIGNAN ET BIHOREL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire, ou la 4ème Adjointe au Maire, à valider et signer les conventions de mise en commun des effectifs et des moyens de la police municipale entre la Ville de Bois-Guillaume, la Ville de Bihorel et la Ville de Mont-Saint-Aignan.

14 - CULTURE ET COMMUNICATION - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - ECOLE DE MUSIQUE BOIS-GUILLAUME, BIHOREL ET ISNEAUVILLE - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2021 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION - DECISION

Rapporteur : Marie MABILLE au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association gestionnaire de l'Ecole de Musique Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville, au titre de l'année 2021, une subvention de 184 480 €, **ATTRIBUE** à l'association gestionnaire de l'Ecole de Musique Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville, au titre de l'année 2021, une subvention de 15 520 €,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
22 AVRIL 2021

représentant la part de dotation de solidarité communautaire école de musique, **AUTORISE** le Maire, ou le 8ème Adjoint au Maire, à signer la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Bois-Guillaume, le 28 avril 2021

Affichage : - 3 MAI 2021
Retrait affichage :



Théo PEREZ
Maire